



Mont
Saint
Aignan

ARRETE N° 2026 - 828

Du registre des arrêtés municipaux
Circulation et Stationnement
Rue des Fonds Thirel

ARRETE PROVISOIRE

NOUS, maire de la ville de MONT-SAINT-AIGNAN ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU l'arrêté général de circulation et de stationnement n°92-414 en date du 24 Septembre 1992 ;

VU le règlement de voirie métropolitain adopté par délibération du 1^{er} avril 2019 ;

VU l'ensemble des arrêtés municipaux réglementant la circulation et le stationnement, **rue des Fonds Thirel** ;

CONSIDERANT la demande du maître œuvre monsieur Moreton, afin de permettre la réalisation d'un quai de livraison nécessaire au bon déroulement des travaux, **rue des Fonds Thirel** ;

ARRETONS CE QUI SUIIT :

Article 1^{er}. - Un cheminement provisoire, clairement identifié et sécurisé par des barrières, sera mis en place pendant toute la durée de l'occupation. La circulation des piétons sera déviée, conformément aux dispositions des articles R.412-37 et R.412-39 du Code de la route, dans le cadre du chantier situé rue des Fonds Thirel, en face du n°3, du lundi 22 juin 2026 au vendredi 10 juillet 2026 inclus.

Article 2.- Les places de stationnement seront supprimées par un marquage provisoire sur le côté opposé de la chaussée, au droit des n°8 à 10, rue des Fonds Thirel, afin de permettre le maintien de la circulation et d'assurer la sécurité des usagers pendant toute la durée des travaux.

Article 3.- La signalisation réglementaire sera mise en place par monsieur Moreton, à ses frais, 48h avant le début des travaux. Tout manquement au présent arrêté sera constaté et sanctionné conformément aux dispositions du Code de la route relatives au stationnement gênant, et pourra donner lieu à une amende ainsi qu'à une mise en fourrière.

Article 4.- Madame la Directrice Générale des Services de la Ville, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Service de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mont-Saint-Aignan, le 16 juin 2026

Pour le Maire et par Délégation

Gérard RICHARD
Adjoint au Maire
Chargé des Espaces Publics
Et du Patrimoine Bâti



Certifié exécutoire par publication numérique

En date du : **19 JUIN 2026**

Copies

- Police Nationale / Municipale
- SAMU
- SDIS
- Direction des Déchets et des Transports MRN
- Monsieur Moreton